



## Dossier de candidature au collège rentrée 2020-2021

Chers Parents,

**Vous souhaitez inscrire votre enfant pour la prochaine rentrée scolaire dans notre établissement. Le collège Sainte-Marie est ouvert à tous à la condition d'accepter et de respecter son projet éducatif dont vous découvrirez l'esprit ci-dessous.**

### **SOYEZ LES BIENVENUS !**

Les années « collège » constituent une période-clé dans la vie de votre enfant. Il y acquiert des savoirs pour comprendre le monde, des savoir-faire pour poursuivre sa scolarité, un savoir-être pour réussir sa vie.

Avec vous, nous souhaitons qu'il puisse vivre avec enthousiasme et sérénité cette période importante de sa vie au collège.

L'ensemble scolaire Sainte-Marie est un établissement associé par contrat à l'état et relevant de la tutelle catholique des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. L'enseignement dispensé est conforme aux programmes et aux règles de l'éducation nationale, dans le cadre plus global de notre projet éducatif qui peut se résumer ainsi :

#### ***1- L'ouverture à tous et le souci de chacun :***

Nous nous engageons à mettre la personne au cœur de la démarche pédagogique : accueillir et accompagner tous les élèves, en portant une attention particulière à chacun.

#### ***2- L'appartenance à une communauté :***

Nous veillons à la participation de tous, enseignants, personnels, élèves, parents, à la définition et à la mise en œuvre du projet. Notre établissement est un espace privilégié pour construire et faire vivre une communauté éducative référée à des valeurs partagées, insérée dans une société multiculturelle, et participant à la vie de son territoire.

#### ***3- Une Ecole porteuse de sens :***

L'enseignement catholique veut prendre en compte la dimension spirituelle inhérente à toute culture, et à développer la capacité de chacun à entrer en relation avec Dieu. Nous cherchons à créer du lien entre les savoirs, à permettre à chacun de vivre et d'agir en cohérence avec nos valeurs de référence : le respect de la vie, la recherche de la vérité, le partage et le souci de l'autre, l'appel à se dépasser et à grandir.

Acquérir des connaissances permet aussi de s'interroger sur le sens de la vie. Les croyants sont invités à faire dialoguer foi et raison.

J'espère vous rencontrer prochainement, pour vous exposer en présence de votre enfant, les conditions éducatives de son accueil à Ste MARIE.

Olivier FETET, Chef d'établissement

## ***Le collège Sainte-Marie en quelques points significatifs :***

↪ **4 classes par niveau** (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>)

↪ **Une équipe de direction au service des élèves, des familles et des professeurs :**

Le chef d'établissement, secondé par un adjoint de direction anime une équipe de 35 professeurs de l'Education Nationale, et 6 éducateurs de Vie Scolaire.

↪ **Accueil des élèves** permettant la « journée continue » aux familles qui le souhaitent : (8 h à 17h30)

Les cours sont dispensés de 8h15 à 12h10 et de 13h35 à 17h30 (sauf le mercredi après-midi)

Restauration au Self de 12 h15 à 13h25.

Organisation d'études surveillées pour compléter l'emploi du temps, et d'études dirigées (Devoirs faits).

↪ **Liens permanents avec les familles :**

- Réunion de parents dans les premières semaines de classe.
- Présence de l'Association de Parents d'Elèves APEL, dans toutes les instances de l'établissement.
- Parents relais dans chaque classe.
- Communication via notre site internet « ECOLE DIRECTE » : contenus des cours, devoirs à effectuer, informations générales
- Remise des bulletins scolaires du 1er trimestre aux élèves en présence des parents.
- Conseils de classe du 2nd trimestre de 3ème en présence de l'élève et de ses parents (Orientation)
- Rendez-vous à la demande avec les professeurs.
- 2 responsables pour chaque niveau (un référent vie scolaire et un coordinateur pédagogique)

↪ **Une formation humaine et spirituelle (pour tous) :** culture religieuse, dialogues et débats.

↪ **Une proposition de formation chrétienne**, et des temps de prière pour les élèves volontaires.

↪ **Des projets** qui donnent sens aux apprentissages

- **6<sup>ème</sup>** ⇨ Une Initiation aux langues et cultures allemandes et espagnoles **pour choisir sa LV2 en 5ème.**
- **5<sup>ème</sup>** ⇨ Une option **histoire des Arts**  
⇨ Passage de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 1 (**ASSR1**)
- **4<sup>ème</sup>** ⇨ Une option **sport** (1 heure de sport en plus de l'horaire officiel, un séjour au ski...)
- **3<sup>ème</sup>** ⇨ **Un dispositif optionnel « Prépa Métiers »** pour la découverte des 3 secteurs d'activités : Industriel, Services à la personne, Tertiaire)  
⇨ Passage de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2 (**ASSR2**)  
⇨ **Formation PSC1** « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »
- Animation d'une **Chorale**
- **Accompagnement des élèves dans le processus d'orientation** par les professeurs principaux, la documentaliste, et des activités spécifiques (Stage d'une semaine en entreprise en 3<sup>ème</sup>)
- Divers projets annuels sont également mis en place dans le cadre des **EPI** (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) par plusieurs professeurs d'une même classe

↪ **Aide et soutien**

- **Accompagnement personnalisé** dans toutes les classes : des temps dédiés au soutien pédagogique par les professeurs du collège.
- Soutien ciblé, proposé sous la forme d'études dirigées dans toutes les classes du collège dans le cadre du dispositif « **Devoirs Faits** »

↪ **Les activités sportives :**

- Les cours d'EPS sont dispensés dans le gymnase, la salle de sport de l'établissement et dans les équipements sportifs municipaux (Stade, Piscine, Gymnase). Les professeurs d'EPS accueillent les volontaires pour des activités proposées par l'Association Sportive du collège tous les mercredis après-midi de 13h30 à 15h30, et pendant la pause méridienne des journées de classe. (*A titre indicatif en 2018/2019 : Futsal, tennis de table, gymnastique-accrosport, basket, badminton, jeux d'opposition*)

## Tarifs 2020-2021


*(Sous réserve de leur validation par l'OGEC en janvier 2020)*

Les professeurs sont salariés par l'Etat et l'enseignement est gratuit.

La Ville de Stains, le Département de Seine St Denis, la Région Ile de France et l'Etat contribuent partiellement à financer le fonctionnement de l'établissement.

La contribution familiale est destinée aux frais d'investissement (*construction, équipements*), à l'éducation spirituelle et religieuse, et aux frais de fonctionnement restant à la charge de l'établissement (*Personnels administratifs, éducatifs et de service, chauffage, eau, électricité...*)

Le contrat de scolarisation comprend un volet financier défini avec la famille au cours de l'entretien d'inscription avec le chef d'établissement.

<b>Participation des familles</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>4<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>5<sup>ème</sup> enfant</b>
<b>Contribution volontaire « scolarité »</b> <i>220 € à l'inscription soit au mois + 8 mensualités d'octobre à mai</i>	<b>1 021 €</b>	<i>Les familles peuvent bénéficier d'une réduction lorsque plusieurs enfants sont inscrits dans les établissements du groupe Ste Marie et St Vincent de Paul</i>			
		<b>- 15 %</b> <b>868 €</b> <i>(-153€)</i>	<b>- 25 %</b> <b>766 €</b> <i>(-255€)</i>	<b>- 40 %</b> <b>613 €</b> <i>(-408 €)</i>	<b>Gratuité</b> <b>0 €</b> <i>(-1 021€)</i>
<b>Autres frais :</b> <i>(fichiers d'activités, accès aux équipements sportifs, location de livres, frais postaux)</i>	<b>50 €</b> <i>(les réductions familiales ne s'appliquent pas sur ces frais.)</i>				
<b>Restauration COLLEGE</b> <i>(1 entrée +1 plat+ 1 laitage+1 dessert)</i>	<b>1 jour</b> <i>par semaine</i>	<b>2 jours</b> <i>par semaine</i>	<b>3 jours</b> <i>par semaine</i>	<b>4 jours</b> <i>par semaine</i>	
<b>Forfaits annuels demi-pension</b>	<b>227 €</b>	<b>455€</b>	<b>677 €</b>	<b>910 €</b>	
<b>Repas occasionnel</b>	<b>8 €</b> <i>(sur présentation de la carte au SELF créditée sur ECOLE DIRECTE)</i>				
 <b>Association de parents d'élèves</b>	<b>25 €</b> <i>( 1 seule cotisation par famille - fortement recommandée )</i>				

### Les collégiens de Ste MARIE sont éligibles aux bourses nationales

Vous pouvez calculer vos droits sur le simulateur proposé en ligne par le ministère de l'éducation nationale :



<https://services-en-ligne.education.gouv.fr/pid36734/simulateur-de-bourses-au-college.html>

Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant annuel de la bourse au collège est de 105 € pour l'échelon 1, 291€ pour l'échelon 2, et 456 € pour l'échelon 3. Ce montant est déduit des sommes prélevées sauf avis contraire de votre part.

### Aucune famille ne doit se sentir écartée de Ste MARIE pour des raisons financières

Le chef d'établissement étudie à la demande des familles les facilités de paiement, et réductions exceptionnelles qui peuvent être accordées par l'Organisme de Gestion.

**Procédure pour l'inscription de votre enfant :**

1. Compléter et signer la fiche de candidature ci-jointe
2. Joindre au dossier les documents cités ci-dessous
3. Déposer ou poster le dossier complet à l'accueil de l'établissement
4. Proposition de rendez-vous par le secrétariat pour une rencontre de l'élève et de ses parents avec le Chef d'établissement

*Si le dossier de votre enfant est retenu, il vous sera remis **un dossier d'inscription définitif** à déposer à l'accueil dans la semaine suivant l'entretien. (Prévoir un temps pour la vérification du dossier au moment du dépôt.)*

**ATTENTION : l'inscription ne sera validée qu'après le dépôt du dossier définitif.**

Les dossiers non retournés dans les délais suivant l'entretien seront mis sur liste d'attente.

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ La fiche de préinscription dûment complétée et signée</li><li>✓ Un chèque de 30 euros couvrant les frais de dossier de candidature à l'ordre de « OGECE »</li><li>✓ La photocopie des bulletins de l'année en cours</li><li>✓ La photocopie du livret scolaire de l'année précédente</li><li>✓ 1 petite enveloppe à votre nom et adresse timbrée au tarif en vigueur</li><li>✓ En cas de séparation, l'autorisation d'inscription <u>des deux parents</u></li></ul> <p><b>Tous les bulletins scolaires devront être transmis avant juillet 2020.</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour ou du passeport de l'élève</li><li>✓ Copie du livret de famille avec tous les enfants</li><li>✓ Copie d'un document officiel attestant du droit de garde de l'enfant et de l'attribution de l'autorité parentale (le cas échéant, pour les parents séparés)</li></ul>
------------------	---

*Merci de votre confiance !*

